



## REUNION DU 10 JUIN 2013

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 juin 2013, s'est réuni à la Mairie de Jouy le 10 juin 2013 à 20 heures, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE.

*Etaient présents* : MM. Christian PAUL-LOUBIERE, Jacky TARANNE, Jean SEIGNEURY Pascal MARTIN, Chantal CHEVALLIER, Michel MARCININ, Guy NORMAND, Corinne COME arrivée à 20 h 20, Mélanie LOCHON, Christophe GALAMONT, Stéphane BEAUSSIER, Patrice PICHOT, Franck HOYAU arrivé à 20 h 15, Pierre PERTHUIS, Sophie JALENQUES.

*Absents excusés ayant donné procuration* : Paul NICOLLE à Christian PAUL-LOUBIERE, Isabelle DELISLE-MARTIN à Chantal CHEVALLIER, Fabrice LAJOIE à Franck HOYAU.

*Secrétaire de séance* : Mélanie LOCHON

### 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du précédent conseil municipal du 06 mai 2013 n'appelle aucune observation.

### 2) BUDGET PRINCIPAL – DELIBERATION MODIFICATIVE N° 2

D	R	ARTICLE	LIBELLE OPERATION	CREDIT OUVERT AU B.P.	MODIFICATION	TOTAL (BP+DM2)
<i>Prélèvement dépenses imprévues de fonctionnement</i>						
D		O22	<i>Dépenses imprévues</i>	15 233	-1 700	13 533
<i>virement à la section d'investissement</i>						
D		O23	<i>virement à la section d'investissement</i>	242 400	1 700	244 100

<i>virement de la section de fonctionnement</i>						
	R	O21	<i>virement de la section de fonctionnement</i>	242 400	1 700	244 100
<i>Nouvelle opération – Signalisation (panneaux de diverses rues)</i>						
D		1307-2152	<i>Panneaux signalisation</i>	0	1 700	1 700
<b>BALANCE DE FONCTIONNEMENT</b>						
D				1 344 589,00	0,00	1 344 589,00
	R			1 344 589,00	0,00	1 344 589,00
<b>Solde</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>BALANCE D'INVESTISSEMENT</b>						
D				856 435,00	1 700,00	858 135,00
	R			856 435,00	1 700,00	858 135,00
<b>Solde</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>BALANCE GENERALE</b>						
D				2 201 024,00	1 700,00	2 202 724,00
	R			2 201 024,00	1 700,00	2 202 724,00
<b>Solde Général</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibérés, acceptent, à l'unanimité, les modifications budgétaires.

### 3) BUDGET MOULIN – DELIBERATION MODIFICATIVE

Sans objet.

### 4) SUBVENTIONS 2013 AUX ASSOCIATIONS

Le Maire apporte des précisions quant au versement des subventions aux associations.

- Conformément à la législation, les subventions versées aux associations sont soumises à un contrôle par la commune. S'agissant des fonds publics, le Maire est responsable de leur affectation,
- Par ailleurs, lors du vote du budget 2013, les crédits ont été ouverts à l'article 6574 pour un montant global de 23.000 euros, la ventilation des subventions accordées aux associations ne pouvant se faire qu'à réception d'éléments financiers notamment bilan financier et budget prévisionnel,
- Au vu des documents qui ont été transmis, une commission s'est réunie et a étudié une répartition de l'enveloppe budgétaire en fonction des besoins de chaque association.

Le Maire soumet au Conseil Municipal les propositions de la commission.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

Association	Montant accordé pour 2013	Article
Fnaca	80 €	6574802
Comité des fêtes	4 800 €	6574811
Judo	900 €	6574812
Coopérative scolaire	2 500 €	6574813
Bibliothèque	950 €	6574814
Sports détente loisirs	500 €	6574815
Croix rouge	90 €	6574816
Prévention routière	80 €	6574817
Amicale des pompiers (repas de la Ste Barbe)	1 500 €	6574821
Association des parents d'élèves	350 €	6574824
Théâtre	200 €	6574825
Foot	3 200 €	6574826
Athlétisme	3 000 €	6574827
Tennis de table	500 €	6574828
Club des anciens	600 €	6574829
Tennis	500 €	6574831
Tir à l'arc	300 €	6574832
Amis du musée + Comité de rédacteur histoire de Jouy	300 €	6574835
Espace musical	1 400 €	6574839
La Boule Jovienne	400 €	6574840
Les loisirs créatifs	50 €	6574841
Le Don du Sang	80 €	6574899
La Ligue contre le Cancer	80 €	6574899
Les Restaurants du Cœur	50 €	6574899
Les Blouses Roses	60 €	6574899
Paralysés de France	30 €	6574899
Association départementale Educative du Tribunal pour enfants d'Eure-et-Loir	30 €	6574899
<b>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>22 530€</b>	
<b>Budget 2013</b>	<b>23 000 €</b>	<b>6574</b>

Subventions accordées pour 2013	22 530 €
<b>RESTE DISPONIBLE</b>	<b>470 €</b>

Le Maire rappelle, à nouveau, sa volonté de continuer à soutenir les associations, mais demande à chacun d'adapter une discipline en prenant conscience des restrictions budgétaires qui s'imposent à tous.

#### **5) FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION 2013**

Le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, de solliciter le fonds départemental de péréquation pour les dépenses d'investissements du budget général et du budget moulin, réalisés et réglés au cours de l'année 2013.

#### **6) TAXE DE SEJOUR**

Reporté, par manque d'informations, au prochain conseil de début juillet 2013.

#### **7) DROIT DE PLACE POUR LES COMMERCANTS**

Reporté, par manque d'informations, au prochain conseil de début juillet 2013.

Le maire précise toutefois que ce droit de place n'est envisagé que dans le but de protéger les commerçants, au regard de leur occupation privative du domaine public, ils doivent pouvoir justifier de leur contribution.

#### **8) DONATION DE LA PARCELLE AB N° 514 PAR LES CONSORTS MAURY**

Le Maire rappelle la précédente délibération du 22 novembre 2010 concernant l'acceptation de don de la parcelle susvisée.

Après réexamen de ce dossier : frais annexes engendrés pour ce don, émoluments et droits de mutation, ainsi que le coût d'entretien, le fait que la commune devrait assumer la responsabilité à l'égard d'une parcelle qui n'aurait aucune utilité, le maire propose, dans l'intérêt de la commune, de rapporter cette délibération.

Après délibération, les membres du conseil acceptent, à l'unanimité, de rapporter cette dernière.

#### **9) RAPPORTS ANNUELS EAU ET ASSAINISSEMENT 2012**

Jacky TARANNE présente les rapports qui regroupent les éléments déjà soumis au Conseil Municipal du 02 avril 2013 lors du vote des comptes administratifs 2012 des budgets eau et assainissement.

Il précise, en outre, que le résultat du budget de l'eau sur l'année 2012 laisse apparaître une perte expliquée, en partie, par de nombreuses fuites relevées chez les riverains.

Le Maire intervient alors en faisant la synthèse d'une note transmise par l'Agence de l'Eau, et annexée à ce compte-rendu. Il en ressort que la redevance de l'Agence de l'Eau est payée à hauteur de 82 % par les usagers et 11 % par les collectivités.

Par ailleurs, contrairement à ce qui a pu être indiqué par la société VEOLIA, le prix du m<sup>3</sup> d'eau assainie pour un particulier est de 3,27 € TTC.

## 10) QUESTIONS DIVERSES

- a) **Date du prochain conseil municipal** : le mercredi 03 juillet 2013 à 20 h 30.  
Le maire espère pouvoir présenter le futur projet de la parcelle de la Dalonne.
- b) **Prochain concert espace musical de Jouy** : le 29 juin 2013 à 11 h 00 dans la cour de la mairie pour la fête de la musique. Tous les conseillers sont cordialement invités.
- c) **Travaux** :
  - i. Réparation vannage moulin de la Bussière : le maire indique que le vannage était endommagé. Ces travaux estimés à environ 15.000 € ont finalement été réparés, gracieusement, par l'architecte Jean-François PLAZE. Seuls les matériaux ont été facturés à la commune soit environ 340,86 € TTC.  
Le maire et les conseillers municipaux remercient chaleureusement M. PLAZE.
  - ii. Nettoyage des trottoirs à la charge des riverains : comme chaque année, à cette même période, les services communaux constatent que certains riverains ne nettoient pas leur trottoir. Il relève de la bonne volonté de chacun, sachant que la loi met cette obligation à la charge du riverain, de rendre notre commune plus attrayante.
- d) **Divers** :
  - i. Pierre PERTHUIT fait état des difficultés causées à la circulation par un stationnement quotidien d'une camionnette devant les commerces de la rue des Parigaudes. En effet, la camionnette cache la visibilité des voitures en stationnement et peut entraîner une collision entre un véhicule montant et un véhicule descendant. Une réflexion est en cours sur une restriction réglementaire du stationnement pour ce type de véhicule
  - ii. Sophie JALENQUES rappelle la présence d'une fuite d'eau dans le local du football au sein du gymnase. Le maire prendra l'attache de l'agglomération et de l'architecte pour faire reprendre cette malfaçon.
  - iii. Guy NORMAND se plaint de mouvements de véhicules dans la cour du centre de loisirs le vendredi matin. Des investigations seront conduites pour comprendre et régler la situation.

La séance est levée à 20 h 45